



N° 48 Janvier 2016

Lettre d'information des sections syndicales
CFE-CGC Airbus Helicopters

L'Envers du Décor

Ingénieurs - Cadres, Techniciens - Administratifs, Agents de maîtrise

CARE 1^{ère} réunion de présentation des accords de négociation

Dans notre précédent Envers du Décor, nous vous donnions la définition d'une négociation terminée. Cf : « **Une négociation est terminée lorsque un accord est signé, ou lorsqu'il y a un constat de désaccord** » **Cet accord n'existe pas encore.**

L'objectif de la CFE-CGC est de rassembler et non de diviser, surtout en cette période très compliquée que traverse Airbus Helicopters et ses salariés. Dans cette négociation, les trois organisations syndicales représentatives ont apporté de la valeur et des demandes. Ces demandes furent d'ailleurs souvent très cohérentes car vous avez exprimé, quelle que soit votre appartenance syndicale, les mêmes craintes.

Ceci dit, nous ne reconnaissons à personne le droit d'expliquer les positions de notre syndicat. Les seules personnes habilitées à s'exprimer au nom du syndicat CFE-CGC sont... les militants CFE-CGC !

Revenons en maintenant à l'essentiel, à savoir, VOUS !

La Direction a bien lu notre dernier EDD « Envers du Décor » et vous allez le constater ci-dessous.

Récupération du flexible :

- **Rappel du commentaire CFE-CGC avant la réunion :** « **Pour la CFE-CGC, le système de récupération reste perfectible et demande à la Direction de le faire évoluer** ».
- **Réponse de la Direction :**
Retour au dispositif actuel (SAFE) !!
Possibilité de capitaliser 6 jours par an, même mécanisme de débit, mensuel.
Mais pas de report de flexible sur l'année suivante.
Maintien du petit flexible actuel (SAFE) soit 2 heures par semaine.

RTT :

- **Rappel du commentaire CFE-CGC avant la réunion :** « **Toutefois, un débat technique subsiste sur le contenu de la méthode de calcul des RTT qui pourrait avoir des incidences.** »
- **Réponse de la Direction :** **Pour mettre un terme au débat, la Direction attribue 1 RTT supplémentaire qui s'ajoute aux 16 premiers, sans augmenter la durée journalière et revoit le mode de répartition : 10 RTT pour les salariés et 7 pour la Direction.**

Horaire Variable :

- **Rappel de la définition Direction :** « La plage fixe correspond à une période de temps de travail où la présence du salarié est obligatoire, tandis que la plage variable correspond à une période de temps où le salarié détermine, **avec accord de sa hiérarchie**, son temps de présence, son heure d'arrivée et de départ ».
- **Rappel du commentaire CFE-CGC avant la réunion :** « La CFE-CGC demande ce qu'il se passe s'il y a désaccord et demande à la Direction de revoir la rédaction de cette définition ».

La Direction remplace les termes « avec accord de sa hiérarchie » par « en concertation avec sa hiérarchie ».

Cette correction était nécessaire pour la CFE-CGC et la Direction l'a compris.

Revalorisation 400 Points + :

La Direction doit revoir le forfait hebdomadaire, car en l'état, ce dernier n'est pas compatible avec le contingent annuel d'heures excédentaires de 175h00.

Elle doit aussi étudier notre demande de revalorisation supplémentaire. (Prime annuelle, etc.)

Quid ?

Au-delà des corrections de texte pour éviter au maximum les erreurs d'interprétation, la Direction a répondu à certaines questions techniques ainsi qu'à certaines revendications CFE-CGC « voir dernier EDD » listées ci-dessous et qui ne concernent que le temps de travail général des non cadres.

D'autres réponses interviendront dans les corrections de rédaction.

- **Quid de la période de transition concernant le flexible, les congés, le plafond des 30 jours maxi au CET, la réserve spéciale ... ?**

La valorisation des jours de la réserve spéciale se fera sur la base de 8h pour les NCNF et de 8,48h pour les NCF.

Les salariés ayant leur CET au plafond des 30 jours (240h NCNF et 255h NCF) auront jusqu'à fin 2016 pour ramener leur compteur à 225h NCNF et 240h NCF.

Pour le flexible et les HE du 1^{er} trimestre, les modalités de gestion seront identiques à ce qui se fait toutes les fins d'année, avec bien entendu, la proratisation sur 1 trimestre.

- **Quid des temps partiels 2016 ? Devront-ils refaire leur calendrier ou rester sur l'actuel comme demandé par la CFE-CGC.**

La Direction répond favorablement à la CFE-CGC et laissera les temps partiels 2016 sur le modèle actuel de l'accord SAFE.

Comme nous vous l'exprimions dans notre précédent Envers du Décor, vous pouvez constater que cette négociation n'est pas « tout à fait » terminée et se poursuivra lundi 18 janvier, ainsi que les 27 et 28, avec la CFE-CGC qui continuera à y jouer tout son rôle.